



Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Affiché le

ID : 056-215601626-20230208-DB20230209-DE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

—————  
Séance Publique du  
Mercredi 8 février 2023  
—————

**VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOEMEUR DU 8 FEVRIER 2023 POUR LE MAINTIEN DE  
L'ENSEIGNEMENT DE LA TECHNOLOGIE EN CLASSE DE 6ème AU COLLEGE**

**Etaient présents :**

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Georges CORNEC, , Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Antoine GOYER, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Vagtang CROGUENNEC, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Pascaline ALNO à Armelle GEGOUSSE, Hélène BOLEIS à Patricia QUERO-RUEN, Marie-Christine LE NORMAND à Christian PERRIEN, Bernard CLERGEON à Claude ORVOINE, Brigitte LE LIBOUX à Jean-Guillaume GOURLAIN, Christine BARETTE à Cédric ORVOËN.

**Absent :**

Loïc TONNERRE.

**Secrétaire de séance :** Christian LAURENT

Présents	: 26
Pouvoirs	: 06
Absent	: 01

**VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOEMEUR DU 8 FEVRIER 2023 POUR LE MAINTIEN DE L'ENSEIGNEMENT DE LA TECHNOLOGIE EN CLASSE DE 6ème AU COLLEGE**

Rapporteur : Jean-Guillaume GOURLAIN

Nous avons été interpellés par les professeurs de Technologie de nos collègues suite à l'annonce récente du ministre de l'Education Nationale, de la suppression de l'enseignement de la Technologie en classe de 6ème à la rentrée 2023.

Je me permets de vous rappeler le contexte de l'enseignement de cette matière.

Les « nouveaux programmes » mis en place créent un lien continu dans l'enseignement de la Technologie et du numérique depuis le cycle 3 (CM1, CM2 et 6ème) jusqu'au lycée.

Un effort important a été réalisé par les professeurs des écoles, pour mettre en œuvre ces programmes dès l'école primaire. Une nouvelle matière a été créée dans le socle commun du lycée, (SNT Science Numérique et Technologie) pour tous les élèves. Afin de valoriser et de promouvoir notamment l'orientation en STI2D, les programmes de la Technologie au collège ont été mis en adéquation / cohérence. L'ensemble de ces évolutions créent un continuum d'enseignement commun à tous les élèves, leur permettant de mieux comprendre le monde qui les entoure et les enjeux.

La Technologie permet tout à la fois de manipuler et d'interroger la rationalité technique des systèmes de nos sociétés modernes. Discipline expérimentale, elle permet de donner un sens pratique aux enseignements de mathématiques et d'en faciliter la compréhension, permettant ainsi la révélation d'autres formes d'intelligences.

Cette suppression de la Technologie est décriée par l'Académie des sciences et l'Académie des Technologies.

Se basant sur tous ces faits, nous demandons au Conseil Municipal d'émettre le vœu de maintenir l'enseignement de la Technologie dès la classe de 6ème, et ce pour tous les collégiens.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE PLOEMEUR REUNI LORS DE SA SEANCE DU 8 FEVRIER 2023 :**

- **EMET** le vœu de maintenir l'enseignement de la Technologie dès la classe de 6ème, et ce pour tous les collégiens.

***Vœu adopté à l'UNANIMITE – 2 ABSTENTIONS (Marie-Hélène HUCHET – Jean-Baptiste BOUYER)***

Le registre dûment signé.  
Pour extrait certifié conforme.



**Ronan LOAS,**  
**Maire**